



Commune de Saint-Médard-d'Eyrans

**Note de présentation brève et
synthétique**

Compte administratif 2023

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site Internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 11 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région autant que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir. Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mises en ligne sur le site Internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le Conseil Municipal des délibérations auxquelles elles se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2023 s'établissent comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	2 874 710.34 €	536 839.78 €
Recettes	3 555 517.52 €	402 260.44 €
Résultat de l'exercice	680 807.18 €	-134 579.34 €
	546 227.84 €	
Résultat antérieur reporté	990 421.36 €	576 266.12 €
	1 566 687.48 €	
Résultat final	1 671 228.54 €	441 686.78 €
Intégration dissolution syndicat collège de La Brède		214.67 €
Résultat de clôture	2 113 129.99 €	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21400 - SAINT-MEDARD-D'EYRANS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	576 266,12		-134 579,34	214,67	441 901,45
Fonctionnement	990 421,36		680 807,18		1 671 228,54
TOTAL I	1 566 687,48		546 227,84	214,67	2 113 129,99
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 566 687,48		546 227,84	214,67	2 113 129,99

Dissolution du BC23500-SYND COLL LA BREDE au 31/12/2022 selon AP du 04/12/2008. Ventilation entre 13 entités, pour partie dans le présent BC selon les termes de LAP sus-mentionné.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle retrace l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services de la commune.

A/ Les dépenses de fonctionnement :

Le compte administratif se décompose comme suit :

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSES
011	Charges à caractère générale	964 004.75 €
012	Charges de personnel	1 699 417.99 €
65	Autres charges de gestion courante	139 881.36 €
Total dépenses de services		2 803 304.10 €
66	Charges financières	68 223.80 €
67	Charges exceptionnelles	0
68	Dotations aux amortissements	182.44 €
040	Opérations d'ordre	3 000.00 €
Total		2 874 710.34 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont les suivantes :

–Charges d'exploitation : 964 004.75€ (prestations de services, entretien et réparations, dépenses de voirie, contrats de prestations de service, assurances, fournitures, achat de matières premières, fluides...)

–Subventions et participations : 139 881.36€ - CCAS, subventions aux associations et participations à différents organismes (AMG, AMF...), indemnités des élus

–Charges financières et spécifiques : 68 406.24 € (intérêts des emprunts et amortissement)

–Masse salariale : 1 699 417.99 € (il est à noter qu'une recette apparait au 6419 en remboursement par les assurances des arrêts maladies de plus de 15 jours pour un montant total de 277 444.85 €)

**ÉTAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023
COM57 - Commune (M57)**

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EMPLOIS BUDGÉTAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Elus		0	0	0	0	6	6
FILIERE ADMINISTRATIVE		7	0	7	7	0	7
Attaché Principal	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur Ppal de 2ème Classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint admin	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint admin ppal 1ère classe	C	2,08	0	2,08	2,08	0	2,08
Adjoint admin ppal 2ème classe	C	0,92	0	0,92	0,92	0	0,92
FILIERE TECHNIQUE (c)		20,12	1,07	21,19	16,37	4,82	21,19
Technicien ppal de 1ère Classe	B	0,85	0	0,85	0	0,85	0,85
Adjoint technique	C	12,65	1,07	13,72	9,75	3,97	13,72
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	0,17	0	0,17	0,17	0	0,17
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	4,85	0	4,85	4,85	0	4,85
Agent de Maitrise	C	1,6	0	1,6	1,6	0	1,6
FILIERE CULTURELLE (d)		1	0	1	1	0	1
Assistant de Conservation	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (e)		7,52	5,06	12,58	7,7	4,88	12,58
Adjoint anim	C	3,52	5,06	8,58	3,7	4,88	8,58
Adjoint anim ppal 1ère classe	C	1,08	0	1,08	1,08	0	1,08
Adjoint anim ppal de 2ème classe	C	2,92	0	2,92	2,92	0	2,92
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e)		35,64	6,13	41,77	32,07	15,7	47,77

B/ Les recettes de fonctionnement :

Elles regroupent notamment les impôts directs et l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes de Montesquieu depuis 2002. Postes représentant à eux seuls 2 051 515.89€ soit 57.70% de nos recettes de fonctionnement, alors que dans le même temps, nous reversons à cette section de fonctionnement, 990 421.36 € soit 27.86 % d'excédent budgétaire issu de l'exercice antérieur (2022).

CHAPITRE	LIBELLÉ	RECETTES
70	Produits des services, domaines et ventes diverses	261 019.27 €
73	Impôts et taxes	572 642.00 €
731	Fiscalité locale	1 478 873.89 €
74	Dotations et participations	939 235.95 €
75	Autres produits de gestion courante	26 094.74 €
76	Produits financiers	10.35 €
77	Produits exceptionnels	196.47 €
013/6419	Atténuation de charges	277 444.85 €
Total		3 555 517.52 €

Taux de fiscalité :

Taxe d'habitation : 13.55 %

Taxe foncière bâti : 40% (taux communal et départemental cumulés)

Taxe foncière non bâti : 41.93%

Pour faire face aux nombreuses augmentations, le Conseil Municipal avait décidé lors du vote du budget d'augmenter les taux locaux d'imposition pour l'année, après 14 années sans augmentation.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 536 839.78 €.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 281 983.62 €.

Cet exercice budgétaire devait être consacré principalement à la démolition et à la reconstruction de l'espace culturel. L'ouverture des plis qui a eu lieu en début d'année et la forte augmentation des prix liée notamment à la crise, n'ont pas permis pour le moment d'engager les travaux sur la salle sur l'opération 10010.

Les principales dépenses ont été engagées sur quelques travaux routiers et renouvellement de foyers lanternes routières, sur l'achat de matériels d'équipement pour le restaurant scolaire et sur la poursuite de l'équipement numérique des écoles. Des travaux ont également été réalisés sur l'aménagement de l'agence postale communale à la suite de l'annonce de la fermeture de La Poste en milieu d'année. Ces travaux sont entièrement remboursés par La Poste.

CHAPITRE / OPÉRATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	Restes à réaliser
10001	Achat matériels et mobilier	41 631.13 €	
10002	Travaux sur bâtiments communaux	66 155.20 €	
10004	Travaux voirie et réseaux	118 043.78 €	59 100.00 €
10010	Construction espace culturel	4 821.48 €	4 720.00 €
21	Modification du PLU	22 585.50 €	25 600.00 €
Total opération d'équipement		253 237.09 €	89 420.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (taxe aménagement)	1 619.07 €	
16	Emprunt en euros	281 983.62 €	
TOTAL		536 839.78 €	

B/ Les recettes d'investissement :

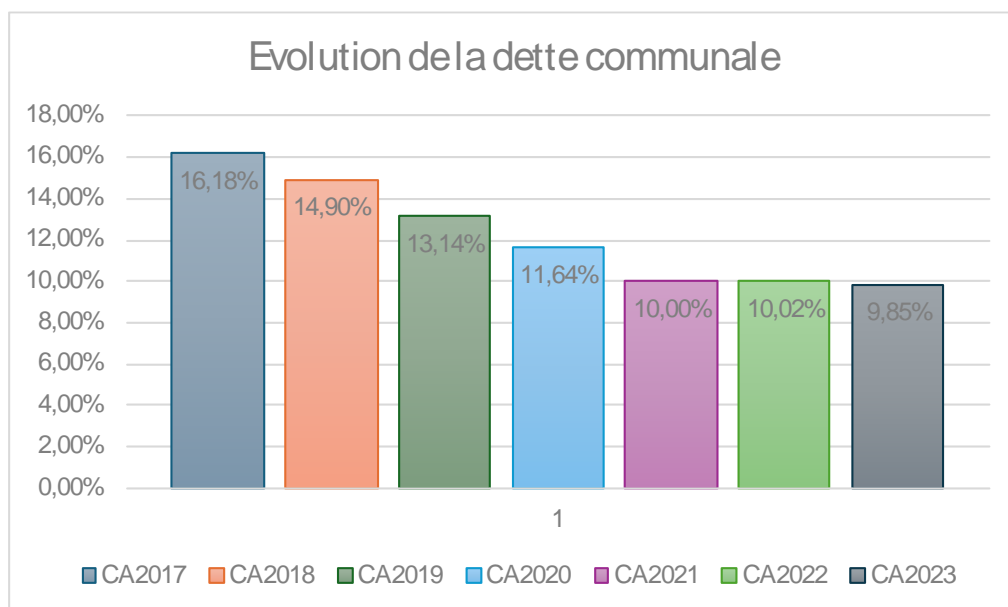
Les recettes d'investissement s'élèvent à 782 113.94 euros.

Ces recettes sont constituées par les subventions d'investissement reçues de l'Etat et du Département, du reversement de la taxe d'aménagement ou encore du fonds de compensation de la TVA : 99768,13 € en investissement et 5144.86 € en fonctionnement.

CHAPITRE / OPÉRATION	LIBELLÉ	RECETTES	Restes à réaliser
10	Dotations, fonds divers et réserves	313 160.44 €	
13	Subventions d'investissement	86 100.00€	294 927.00 €
040	Opérations d'ordre	3 000.00 €	
TOTAL		402 260.44 €	294 927.00 €

Evolution de la dette communale

CA 2017	16.18%
CA 2018	14,90%
CA 2019	13,14%
CA 2020	11,64%
CA 2021	10,00%
CA 2022	10.02%
CA 2023	9.85%



Fait à Saint-Médard d'Eyrans le 21/03/2023
Le Maire,
Christian TAMARELLE